

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le Vendredi 30 juin 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 18h sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

**Membres présents :** Mmes GIRBAL M., SALIOU S., Ms BERTRAND A., BRESSY F., GUERIN J-M, LOHY F.,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DUBOIS a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS.

Mme LEMARCHAND a donné pouvoir à M. LOHY.

M. JACOB a donné pouvoir à M. BERTRAND.

M. COUASNON a donné pouvoir à Mme GIRBAL.

M. SAUNIER a donné pouvoir à Mme SALIOU.

M. PAYSANT a donné pouvoir à M. GUERIN

Absent excusé : Monsieur PAYAN S.

Le Conseil Municipal a élu Monsieur BERTRAND secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

### RYTHMES SCOLAIRES- RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Madame le maire rappelle que lors du dernier conseil du 23 mai 2017, le conseil municipal a décidé de passer à la semaine des 4 jours et de supprimer les temps d'activités périscolaires à la rentrée 2017.

Le conseil d'école du 26 juin 2017 est favorable, à l'unanimité, au retour de la semaine de 4 jours.

Le décret n°2017-1108 du ministère de l'éducation nationale en date de l'offre la possibilité dérogatoire aux acteurs de terrain et davantage de souplesse dans l'organisation des rythmes scolaires afin de mieux répondre aux spécificités du contexte local et dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

C'est pourquoi madame le Maire propose de supprimer les activités périscolaires et de revenir à l'école de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

La Communauté de Communes Eure Madrie Seine, compétente en transports scolaires, a été contacté, au préalable, afin de s'assurer de l'organisation de ces transports. Les rotations des cars du lundi, mardi, jeudi et vendredi restent inchangées, seul le transport du mercredi matin et midi sera supprimé.

Avec l'accord du Conseil d'école en date du 27 juin 2017, les horaires de l'école communale seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

**Lundi-mardi-jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 – pause méridienne – 13h30 à 16h30**

**Mercredi : pas de cours**

Vu le procès-verbal du conseil d'école exceptionnel du 27/06/2017,

Vu la convergence entre les acteurs de la commune de Saint Pierre la Garenne, à savoir les enseignantes, le conseil d'école et les parents d'élèves,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE** de supprimer les temps d'activités périscolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- ACCEPTE** les nouveaux horaires de l'école,
- DEMANDE** une dérogation pour la semaine des 4 jours auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure,
- DEMANDE** à la CCEMS de supprimer les transports scolaires du mercredi matin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.**

**Affiché le 30/06/2017.**

**Le Maire,  
L. Bourgeois**